



République Française

MAIRIE D'ALLONS

Rue Amiral De Richery

04170 ALLONS

## **Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 21 novembre 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le vingt et un novembre deux mille quinze à seize heures trente.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD ; Serge GUICHARD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT ; Marylyne MEILLERAT ; Bernard AUDIER ; Régis GALFARD

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire.

M le Maire propose la tenue d'une minute de silence suite aux tragiques évènements survenus à Paris. Il explique que l'ensemble des maires ont été reçu par Madame le Préfet qui leur a expliqué les mesures prises par le gouvernement.

Même dans les Alpes de Haute Provence la population n'est à l'abri de menaces. Sans tomber dans la paranoïa il faut faire remonter les problèmes. Les manifestations ne sont pas interdites dans le département mais sont accordées au coup par coup par la préfecture.

La minute de silence ce tient (membre du Conseil et habitants présents)

### **1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (10 octobre 2015)**

Madame la secrétaire de Mairie fait remarquer qu'une erreur avait été commise dans la rédaction de la délibération N°8 lors du Conseil du 10 octobre. Il n'y a pas eu unanimité des votants favorables mais 10 pour et une abstention (M Patrick MAURIN)

La délibération a été modifiée. Le procès verbal ne comportait pas d'erreur.

Monsieur Régis GALFARD demande qui a rédigé le rapport sur l'eau. Suite à la réponse de Monsieur le Maire, il conteste les chiffres de consommation de l'eau l'hiver. Pour lui, la cause de la hausse de la consommation n'est pas dû au cheptel ovin mais bien aux consommateurs qui ne ferment pas l'eau l'hiver.

Monsieur le Maire propose de modifier la phrase de la manière suivante :

- *Consommation inférieure aux normes malgré une demande plus forte l'hiver du fait sans doute de la présence des troupeaux d'ovins dans les bergeries (un compteur test sera installé dans la bergerie de Monsieur Régis GALFARD).*

Devient :

- *Consommation inférieure aux normes malgré une demande plus forte l'hiver.*

***Aucune autre remarque ni modification sont présentées. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.***

## **2. Projet de décision modificative budgétaire : Régularisation versement subvention amendes de police.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge GUICHARD qui explique les modifications budgétaires à délibérer.

Cela concerne le budget de la commune : fonctionnement et investissement.

Nous constatons une recette moindre au niveau des amendes de police (- 313 euros)

Nous proposons donc de transférer cette somme du budget fonctionnement à investissement et pour équilibrer nous diminuons le poste « imprévus » du budget fonctionnement.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédits (s) supplémentaires sur le budget de l'exercice 2015 :***

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
023	023				Virement à la section d'investissement	313,50
022	022				Dépenses imprévues	-313,50

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
----------	---------	-----------	-------------	---------	--------	---------

13	1342	1502			Amendes de police	-313,50
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	313,50

### **3. Projet de décision modificative budgétaire : budget travaux place du cercle.**

Monsieur Serge GUICHARD poursuit son exposé sur le budget investissement de l'eau de la commune. Soit 2161,23 euros. Cette somme doit être transférée du budget Installations, matériel et outillage technique chapitre 23 au budget Installations, matériel et outillage technique chapitre 13.

Monsieur le Maire fait remarquer que pour toucher les subventions concernant les travaux de la Place du Cercle il faut faire effectuer par une entreprise qualifiée les contrôles et vérifications. Cela a un cout de 1400 euros. La commune va solliciter des subventions sur ce poste non prévu.

Ces tests auront lieu le jeudi matin 26 novembre. C'est aussi la garantie pour la commune que le travail a bien été effectué par l'entreprise.

Suite à une question Monsieur le Maire indique également que l'entreprise désignée est bien de la région.

***.Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédit(s) supplémentaires sur le budget 2015 :***

#### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	1502			Installations, matériel et outillage techniqu...	2 161,23

#### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
13	1318	1502			Installations, matériel et outillage techniqu...	2. 161,23

**4. Projet de décision modificative budgétaire : Transfert budget eau travaux place du cercle ajustement premier paiement**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédit(s) sur le budget 2015 :*

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
204	2041642	1501			bâtiments et installations - éts et services ...	2 161,23

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2151	1501			Réseaux de voirie	-2 161,23

**5. Projet de décision modificative budgétaire : Régularisation réinjection en dépenses de fonction**

Monsieur Serge GUICHARD indique ensuite que nos recettes sur la location du gîte de la mairie ont été supérieures aux sommes prévues (+ 1972 euros). Il propose de les affecter aux dépenses des petits équipements (voiture de la commune...).

Monsieur Jean Marie PAUTRAT fait remarquer que le Conseil avait décidé que les recettes du gîte devaient dans un premier temps être réinvesties dans l'amélioration de celui-ci. Cela permettrait également d'augmenter les locations.

Monsieur le Maire indique qu'il est d'accord avec cette intervention et qu'en premier lieu les travaux devront se porter sur le réaménagement de la cuisine (lave linge, table de cuisson...)

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédit(s) supplémentaires sur le budget de l'exercice 2015 :*

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	61551				Matériel roulant	1 000,00
011	60632				Fournitures de petit équipement	972,63

## **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
75	752				Revenus des immeubles	1 972,63

### **6. Projet de décision modificative budgétaire : Transfert nouvelle opération « création travaux tableau électrique »**

Monsieur Serge GUICHARD aborde ensuite la modification du budget investissement suite au coût de l'installation du tableau électrique sur la place centrale du village.

Cette somme sera prise sur le budget garage et achat de terrain où il restait des crédits non utilisées.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits sur le budget de l'exercice 2015 :*

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	217538	1507			Installation matériel outillage Autres réseau...	1 916,10

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2135	1504			Installations générales, agencements, aménage...	-34,00
21	2131	1505			Bâtiments publics	-1 054,00
21	2138	1405			Autres constructions	-741,48
21	2111	1203			Terrains nus	-86,62

### **7. Projet de décision modificative budgétaire : Transfert pour paiement étude des réseaux assainissement suite travaux place du cercle**

Monsieur Serge GUICHARD propose une modification budgétaire interne concernant les frais d'étude (eau et assainissement)

Monsieur le Maire fait constater que Monsieur le percepteur nous demande des décisions par article budgétaire et non par chapitre ce qui alourdit considérablement le travail de la Mairie et de la Secrétaire.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits sur le budget de l'exercice 2015 :***

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
20	2031	1502			Frais d'étude	500,00

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	1502			Installations, matériel et outillage techniqu...	-500,00

### **8. Information EPCI périmètre de sécurité**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la loi NOTRE le Conseil Municipal a été saisi le 14 octobre par Madame le Préfet de son projet de regroupement des Communautés de Communes.

La loi prévoit un seuil minimum de 15 000 habitants avec une dérogation à 5000 habitants pour les zones de montagne.

La nouvelle délimitation reprend grosso modo le premier projet de 2010. Le Conseil Municipal a jusqu'au 14 décembre pour délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal délibèrera lors de sa prochaine réunion, le 5 décembre soit 2 jours après la réunion de la Communauté de Commune du Moyen Verdon.

Pour indication le bureau de la CCMV a voté à l'unanimité des 19 maires un refus à ce projet.

Ce vote a été motivé par plusieurs objections de fond.

Au niveau de la loi la CCMV a plus de 5000 habitants et donc en l'état se conforme à celle-ci.

De plus nombres de projets communs engagés, de vision sur le territoire, de différences très importantes entre les Communauté de Commune, de notre endettement raisonnable... nous donne des raisons de refuser cette proposition (d'un peu plus de 11 000 habitants pour 41 communes) beaucoup trop large géographiquement avec très peu de moyen supplémentaire.

Le Président de la CCMV a donc écrit à Madame Le Préfet pour retranscrire notre décision.

Plusieurs élus ont d'ailleurs fait observer que ce courrier ouvrait trop la voie à une possible négociation. Les autres Communauté de commune (4) concernées ont demandé à rencontrer la CCMV.

La première réunion qui s'est tenue avec Le Teillon (Demandolx – soleihas – Peyroules) a montré les écarts considérables entre les fonctionnements et la fiscalité de la CCMV.

Le rapprochement en l'état actuel des 2 communautés de communes poserait des problèmes fiscaux difficiles à résoudre (augmentation substantielle. D'ailleurs les services préfectoraux ne donnent aucun chiffrage sur les conséquences financières des fusions proposées

Un autre élément à prendre en compte. Il y aurait 60 conseillers et des compétences multiples qui se superposent. Comment faire vivre tout cela ? Sans parler des conflits internes qui existent dans les Communauté de Commune que nous allons recevoir prochainement.

Monsieur le Maire informe également de la démission du Maire de Thorame basse.

Il fait ensuite la lecture de la délibération motivée de la Commune de Castellane qui lui paraît le mieux imaginer les problématiques.

Monsieur Elie GALFARD fait remarquer qu'à la CCMV on ne fait pas de politique « politicienne » ce qui permet de nous concentrer sur les vrais problèmes de notre regroupement. Si on est 41 cela ne sera plus le cas et on le voit avec le Haut Verdon.

Monsieur Patrick Maurin remarque que déjà le conseiller général ne peut plus voir l'ensemble des communes.

Monsieur Fabien LORENZI indique qu'on nous demande notre avis mais ne va-t-on pas nous l'imposer ?

Monsieur le Maire lui répond qu'après la délibération des 41 communes il lui paraît difficile que Madame le Préfet passe outre ces votes.

Monsieur Serge GUICHARD souligne de nouveau l'absence de documents pour réellement analyser la nouvelle situation.

Sollicité par Monsieur le Maire Madame Marilyne MEILLEURAT indique qu'elle est d'accord avec l'intervention de Monsieur Elie GALFARD ;

Monsieur Claude CAUVIN remarque de la précipitation du débat. On nous impose d'aller vite.

Monsieur Emie GALFARD indique que nous pourrions dès aujourd'hui prendre position.

Monsieur le Maire lui répond qu'il convient de prendre un peu de temps et attendre les autres réunions.

## **9. Projet de délibération : schéma d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'est pas en règle avec la loi du 3 janvier 1992 concernant l'eau.

Nous avons une obligation à faire un schéma d'assainissement. C'est effectivement une dépense même subventionnée à 80%.

Cela permettra également de régler quelques problèmes sur la commune. Ce schéma sera intégré au nouveau PLUI.

Fabien LORENZI déclare qu'il est inquiet sur cette démarche. Ne va-t-on pas nous imposer des règles trop imposantes ainsi que des frais importants ?

Patrick MAURIN propose d'attendre la fin de la mise en place du PLUI.

Monsieur Fabien LORENZI fait remarquer qu'il y a déjà des contrôles sur l'existant. Qu'est ce que cela va nous apporter en plus.

Messieurs Bernard AUDIER et Elie GALFARD abondent dans ce sens.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT ne comprend pas cette frilosité. Nous travaillons pour les futures générations qui ont besoin d'un environnement sans pollution. Si on nous fait des recommandations inapplicables le Conseil pourra toujours ne pas les prendre en compte.

Monsieur le Maire insiste de nouveau sur le fait que la commune ne peut pas rester en dehors de la loi.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse par 4 contres (Elie GALFARD, Régis GALFARD, Fabien LORENZI, Bernard AUDIER), 4 abstentions (Claude CAUVIN, Serge GUICHARD, Patrick MAURIN, Maryline MEILLEURAT) et 3 pour (Jean Marie PAUTRAT, Josiane GRIMAUD, Christophe IACOBBI) la proposition de Monsieur le Maire.***

## **10. Retrait de la délibération sur le droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire informe que Les services du contrôle de la Légimité de la préfecture ont mis de fortes réserves sur la légalité du droit de préemption et notamment sur la zone NC, et ont demandé à Monsieur le Maire de retirer la délibération du 5 Septembre 2015.

Il expose que la commune avait décidé d'instituer un droit de Préemption Urbain (DPU) en vertu de l'article L211-1 du code de l'Urbanisme qui stipulait que « les communes dotées d'un plan d'occupation des sols approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de Préemption Urbain (DPU) sur tout ou partie des zones urbaines (U), de la zone NC tout ou en partie et des zones d'Urbanisation délimitée par ce plan, dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines définies en application de l'article L 1321-2 du Code de la santé publique.



Monsieur le Maire précise que cela ne concerne que les zones urbaines. Il y aura d'autres moyens pour préempter si besoin est.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité De retirer la délibération du 5 septembre 2015.***

#### 1. Point d'information Subvention Tour des Templiers

Monsieur le Maire informe le Conseil que la subvention de 50% de l'étude de faisabilité pour la sauvegarde et la mise en valeur de la tour Saint Martin et sa chapelle attenante, soit 2500 euros a bien été accepté par la Région.

Cela va nous permettre de continuer le dossier.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT, suite à plusieurs interrogations, expliquent le montage financier que nous pourrions construire avec la Fondation du Patrimoine. Cela exige d'avoir dans un premier temps un devis financier de l'opération.

***Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire d'engager l'étude de faisabilité pour la sauvegarde et la mise en valeur de la tour Saint Martin et sa chapelle attenante***

#### 2. Questions diverses :

##### Voiries

Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements auprès de l'association du Syndicat libre de gestion du Défend pour sa participation (3000 euros) aux travaux de la voirie.

L'objectif est de lancer deux nouvelles opérations et rechercher les subventions (DETR). Les dossiers doivent être établis avant fin décembre.

Les 2 projets suivants ont été proposés par la commission des travaux.

- Bâtie neuve : devis d'une première société pour 4872 euros hors taxe (possibilité de la DETR à 50%) 2eme entreprise à 11 000 euros hors taxe.

Monsieur Le Maire, pour le financement de l'opération propose de solliciter une subvention auprès des services de l'état au titre de la DETR.

Les modalités de financement sont arrêtées comme suit :

Coûts prévisionnels des travaux : 4060.00 euros HT :

- 50% au titre de la DETR
- 50 % en autofinancement
- ***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité***

- *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus hautes au titre de la DETR pour la réfection du chemin de la « Bati Neuve ».*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.*
- Chemin de Tra Castrèu (2ème phase) : devis d'une première société pour 10 920 euros hors taxe (possibilité de la DETR à 50%) 2eme entreprise à 22 310 euros hors taxe.

Monsieur Le Maire, pour le financement de l'opération propose de solliciter une subvention auprès des services de l'état au titre de la DETR.

Les modalités de financement sont arrêtées comme suit :

Coûts prévisionnels des travaux : 9101.60 euros HT :

- 50% au titre de la DETR
- 50 % en autofinancement
- *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus hautes au titre de la DETR pour la réfection du chemin « de Tra Castèu »*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.*

### **13. Informations :**

A) Monsieur le maire fait par au Conseil d'un courrier reçu concernant un questionnement de la propriété par la commune, du pont sur l'ivoire, par une habitante du hameau de La foret. Comme celui-ci n'est pas cadastré (oubli administratif ?) des recherches vont être entreprises.

Monsieur Elie GALFARD indique que les travaux effectués sur ce pont avaient été payés intégralement par la commune. Ce pont, pour lui, appartient à la commune d'ALLONS.

Monsieur Régis GALFARD s'interroge sur le sens de « chemin communal » et ce que cela implique pour la circulation. Pour lui ce n'est pas logique de fermer un chemin communal.

Monsieur le Maire indique qu'il apportera toutes les précisions lors du prochain Conseil.

- B) Monsieur le Maire informe de l'arrivée du nouveau sous-préfet de Castellane. Celui-ci devrait prochainement venir dans les localités de son secteur.
- C) Monsieur le Maire informe que la commune avait déposé une demande de dérogation sur l'accessibilité des personnes handicapées pour le cimetière. Nous avons reçu un accord pour un délai de 3 ans.
- D) Monsieur le Maire indique que nous avons reçu le courrier du Ministre de l'intérieur le 9/11/2015 attribuant la subvention de 20 000 euros pour les travaux de la place du Cercle. Cette subvention provient de Monsieur le député Gilbert SAUVAN.

E) Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'inspection du travail concernant l'accident survenu sur un chantier de la commune le 19/05/2015.

La responsabilité de l'employeur est avérée et il a reçu une injonction de déposer des demandes avant travaux (DT), qui sera intégralement appliquée lors des prochains chantiers.

F) Monsieur le Maire informe qu'ERDF va effectuer le déploiement des nouveaux compteurs électriques en 2016. Informations à suivre.

G) Rappel de la réunion avec le Sénateur, Jean Yves ROUX, le 7 décembre 2015 à 19 heures.

H) Monsieur le Maire demande à la secrétaire de Mairie d'établir un tour de permanence pour les prochaines élections.

Monsieur Régis GALFARD demande à Monsieur le Maire de confirmer la mission qui lui a été confiée d'abattre les arbres autour du canal d'irrigation qui entraînent des dégradations ;

Monsieur le Maire confirme cette information.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 40.